



Objectifs 2004

des départements fédéraux et de la Chancellerie fédérale

selon l'art. 51 de la loi du 21 mars 1997
sur l'organisation du gouvernement
et de l'administration

(décision du Conseil fédéral du 19 novembre 2003)

Table des matières

Introduction _____ 1

Objectifs 2004 des départements fédéraux et de la Chancellerie fédérale

Chancellerie fédérale _____ 2

Département des affaires étrangères _____ 4

Département de l'intérieur _____ 8

Département de justice et police _____ 16

Département de la défense, de la protection de la population et des sports _____ 20

Département des finances _____ 24

Département de l'économie _____ 27

Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication __ 33

Annexes

1 Les Objectifs 2004 du Conseil fédéral: vue d'ensemble _____ 36

2 Objets parlementaires planifiés pour 2004 _____ 38

Introduction

Conformément à l'art. 51 de la LOGA, les départements planifient leurs activités dans le cadre de la planification générale du Conseil fédéral (programme de la législature, objectifs annuels). La Chancellerie fédérale assiste le gouvernement dans cette tâche de coordination et de planification (cf. art. 30 et 32 LOGA).

La planification annuelle des départements ne comprend pas uniquement leurs propres objectifs; elle doit intégrer les objectifs annuels du Conseil fédéral. Les départements sont toutefois responsables de leurs objectifs. Ils ont tout loisir de préciser – et surtout de concrétiser – les objectifs du Conseil fédéral, qui forment simplement un cadre, ou de les reprendre tels quels. De même, ils sont censés étoffer la liste des objectifs annuels du Conseil fédéral, en lui ajoutant notamment des objets relevant de leur compétence.

Cette adéquation sur le fond ressort de la présentation des objectifs. Pour faciliter la communication aux niveaux gouvernemental et départemental, nous avons adopté une présentation uniforme et synoptique des objectifs des départements et des mesures prévues pour les réaliser, ce qui permet d'avoir rapidement une vue d'ensemble des activités planifiées.

Les objectifs 2004 des départements fédéraux et de la Chancellerie fédérale formeront la base du Rapport du Conseil fédéral sur les points essentiels de la gestion de l'administration en 2004 (Rapport de gestion, volume II), que le Conseil fédéral approuvera au printemps 2005.

OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2004

Chancellerie fédérale

Objectifs pour 2004	Mesures à prendre en 2004 * cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2004
Objectif 1	
Mise en oeuvre de la réforme des droits populaires et mise à disposition d'un soutien sur le plan administratif lors des votations populaires	<ul style="list-style-type: none">– Le message concernant une modification du droit fédéral régissant les droits politiques (introduction de l'initiative populaire générale) a été approuvé par le Conseil fédéral*– Un programme électronique de saisie et de transmission des données mis à la libre disposition des communes, des districts et des cantons lors des votations populaires fédérales a été créé
Objectif 2	
Programme de la législature 2003–2007	<ul style="list-style-type: none">– Le rapport concernant le programme de la législature 2003–2007 et l'arrêté fédéral simple concernant ledit rapport ont été approuvés par le Conseil fédéral*
Objectif 3	
Les indicateurs: instruments stratégiques de conduite pour la politique	<ul style="list-style-type: none">– Le rapport intitulé « Les indicateurs: instruments stratégiques de conduite pour la politique » (établi en réponse au po. 00.3225 de la commission 00.016-CN, « Création d'un système d'indicateurs en tant qu'instrument de conduite ») a été approuvé par le Conseil fédéral*
Objectif 4	
Nouvelles dispositions réglant la procédure de consultation	<ul style="list-style-type: none">– Le message concernant les nouvelles dispositions réglant la procédure de consultation a été approuvé par le Conseil fédéral*
Objectif 5	
Nouvelle réglementation applicable aux conventions des cantons conclues entre eux ou avec l'étranger	<ul style="list-style-type: none">– La procédure de consultation concernant la révision partielle de la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (LOGA), instituant de nouvelles dispositions sur les conventions des cantons conclues entre eux ou avec l'étranger a été ouverte

Objectif 6	
Statut de la ville de Berne comme ville fédérale	<ul style="list-style-type: none"> – La procédure de consultation relative à une nouvelle loi fédérale sur le statut de la Ville de Berne en tant que ville fédérale a été ouverte
Objectif 7	
Cyberadministration: guichet virtuel et vote électronique	<ul style="list-style-type: none"> – Le Conseil fédéral a statué sur une nouvelle convention avec les cantons réglant la poursuite de l'exploitation du guichet virtuel – Des essais d'application du vote électronique dans les cantons ont été autorisés, réalisés et évalués
Objectif 8	
Introduction de la nouvelle gestion des affaires (GEVER)	<ul style="list-style-type: none"> – Les essais et la phase expérimentale portant sur la nouvelle gestion des affaires GEVER ont été achevés – L'exploitation interne et interdépartementale du système GEVER a été mise en place – L'interface EXE-GEVER a été définie – Les normes fédérales en matière d'échange de données ont été déterminées et mises en application
Objectif 9	
Nouvelle structure de l'information et de la communication en situation extraordinaire	<ul style="list-style-type: none"> – La suppression de l'Etat-major Centrale d'information du Conseil fédéral a été réalisée – Les nouvelles structures réglementaires ont été créées en collaboration avec les départements – Les autres prestations nécessaires ont été réglées contractuellement avec les partenaires compétents (la SSR, Swisscom, év. l'ATS) – Les structures au sein de l'administration destinées à maîtriser des situations extraordinaires ont été introduites, vérifiées et portées à la connaissance des intéressés. – L'information interne et externe a été conçue et fonctionne

OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2004

Département des affaires étrangères

Objectifs pour 2004	Mesures à prendre en 2004 * cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2004
Objectif 1	
Conclusion des négociations bilatérales avec l'Union européenne	<ul style="list-style-type: none">– Un message sur les nouveaux accords bilatéraux conclus avec l'UE (Bilatérales II) est adopté par le Conseil fédéral*– Le message sur l'extension aux dix nouveaux Etats membres de l'UE de l'accord CH-UE sur la libre circulation des personnes est adopté par le Conseil fédéral*
Objectif 2	
Renforcement de l'engagement de la Suisse dans le cadre de l'ONU	<ul style="list-style-type: none">– Le Rapport Suisse – ONU / organisations internationales 2004 avec un chapitre sur les réformes et les priorités consolidées pour la 59ème session de l'Assemblée générale est adopté– La campagne en vue de l'obtention par la Suisse d'un siège à la Commission des droits de l'homme de l'ONU pour la période 2007 – 2009 est préparée
Objectif 3	
Poursuite et financement de la coopération avec l'Europe de l'Est et la CEI	<ul style="list-style-type: none">– Le message sur la loi fédérale pour la coopération avec les pays de l'Europe de l'Est et de la CEI est adopté par le Conseil fédéral*– Le message sur la poursuite de la coopération renforcée avec les pays de l'Europe de l'Est et de la CEI est adopté par le Conseil fédéral*
Objectif 4	
Poursuite de l'engagement coordonné de la Suisse dans les régions prioritaires que représentent l'Europe du Sud-Est et le bassin de la Méditerranée; participation aux efforts de stabilisation en Afrique	<ul style="list-style-type: none">– La mise en œuvre de la stratégie de politique extérieure de la Suisse pour l'Europe du Sud-Est est poursuivie. L'engagement de la Suisse dans le cadre du Pacte de Stabilité est maintenu

	<ul style="list-style-type: none"> - Les relations de la Suisse avec les pays du bassin méditerranéen sont développées en application de la stratégie régionale « Méditerranée »; en fonction de l'évolution de la situation, des efforts sont intensifiés en ce qui concerne le conflit du Proche-Orient et la reconstruction en Irak - La Suisse participe, par le biais de l'assistance humanitaire, du soutien aux opérations de paix et de la coopération au développement, aux efforts de stabilisation de la communauté internationale en Afrique, en particulier en Afrique occidentale
Objectif 5	
Consolidation et développement de la politique suisse des droits de l'homme	<ul style="list-style-type: none"> - Le rapport du Conseil fédéral sur la politique suisse des droits de l'homme (en réponse au postulat de la CPE-CN 00.3414 Rapport périodique sur la politique de la Suisse en matière de droits de l'homme) est établi* - Le rapport sur la question de la création d'une institution nationale des droits de l'homme est établi - Le rapport d'experts de la Suisse sur la réforme de la Commission des droits de l'homme de l'ONU a l'appui du Réseau sécurité humaine - Le message concernant le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, de 1989 est adopté par le Conseil fédéral* - La procédure de consultation relative au Protocole additionnel (I) à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CEDH) de 1950 est achevée - Le rapport sur le Protocole additionnel à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de 1979 est adopté

Objectif 6	
Renforcement de la Suisse comme siège d'organisations internationales	<ul style="list-style-type: none"> – Le message proposant l'octroi d'un prêt sans intérêt à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) destiné à financer la construction d'une extension pour l'OMC à Genève est adopté par le Conseil fédéral* – La mise en consultation de la loi fédérale sur l'octroi de privilèges, immunités et facilités, ainsi que d'aides financières dans le domaine de la politique d'Etat hôte est lancée par le Conseil fédéral* – Le message relatif à la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé de 1994 est adopté par le Conseil fédéral*
Objectif 7	
Renforcement de la politique culturelle extérieure de la Suisse	<ul style="list-style-type: none"> – Les travaux conceptuels sur la politique culturelle extérieure sont achevés et le centre de compétence est mis en place
Objectif 8	
Concrétisation et mise en oeuvre de stratégies en matière de politique de migration dans le cadre de la politique extérieure	<ul style="list-style-type: none"> – Dans le cadre de la <i>Global Commission on Migration</i>, la Suisse a fourni une contribution à la création d'instruments internationaux de gestion des migrations
Objectif 9	
Positionnement clair de la coopération suisse au développement en vue de la réalisation des objectifs de développement du millénaire (ODM)	<ul style="list-style-type: none"> – Les priorités à fixer dans le cadre des ODM ont été définies et intégrées aux programmes de coopération internationale – Les efforts d'harmonisation internationale en vue d'un accroissement de l'efficacité de la coopération internationale ont reçu un soutien
Objectif 10	
Préparation optimale en vue de l'examen de la coopération suisse au développement par l'OCDE/CAD	<ul style="list-style-type: none"> – Des mesures ciblées ont été prises en préparation à l'examen de la coopération suisse au développement par l'OCDE/CAD – Des pays prioritaires ont été proposés en vue de l'examen entre pairs de la coopération suisse à l'OCDE/CAD

Objectif 11	
Adhésion de la Suisse à la Convention sur le droit de la mer	– Le message relatif à la ratification de la Convention internationale sur le droit de la mer de 1982 est adopté par le Conseil fédéral*
Objectif 12	
L'adhésion de la Suisse à l'International Institute for Democracy and Electoral Assistance (IDEA)	– Le message est adopté par le Conseil fédéral*

OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2004

Département de l'intérieur

Objectifs pour 2004	Mesures à prendre en 2004 * cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2004
Objectif 1	
Aide aux hautes écoles	<ul style="list-style-type: none">– Le projet destiné à la procédure de consultation sur l'aide aux hautes écoles est approuvé par le Conseil fédéral*– La suite des travaux concernant le nouvel article constitutionnel sur les hautes écoles est définie*
Objectif 2	
Mise en œuvre des décisions relatives aux crédits-cadre liés au message FRT 2004–2005, de la loi sur l'aide aux universités et de la loi sur la recherche	<ul style="list-style-type: none">– Les priorités en matière de crédits-cadre liés au message RFT ont été discutées avec les cantons et arrêtées par le Conseil fédéral*– L'ordre de priorité de l'aide aux investissements selon la loi sur l'aide aux universités est établi pour les années 2004–2007– Le choix des pôles de recherche nationaux (PRN), deuxième série, dans le domaine des hautes écoles universitaires est arrêté
Objectif 3	
Positionnement de la Suisse dans l'espace européen de la recherche (ERA) et dans l'espace européen de la formation	<ul style="list-style-type: none">– Le dispositif lié à la participation intégrale au 6^e programme-cadre de la recherche de l'UE (coordination nationale, participation aux comités européens) est en place– Les bases de négociations avec l'UE sur la participation intégrale de la Suisse aux programmes d'éducation, de formation professionnelle et de jeunesse de l'UE sont prêtes
Objectif 4	
Nouvelle loi sur la recherche et l'innovation	<ul style="list-style-type: none">– Les bases de décision pour le projet de loi sont élaborés

Objectif 5	
Programme pluriannuel de la statistique fédérale 2003–2007	– Le programme pluriannuel de la statistique fédérale 2003–2007 est approuvé par le Conseil fédéral*
Objectif 6	
Harmonisation des registres de personnes et création d'identificateurs de personnes	– La suite des travaux concernant la création d'un système coordonné d'identification basé sur des identificateurs de personnes sectoriels et sur un serveur d'identification centralisé pour les habitants et pour les assurances sociales est définie par le Conseil fédéral* – Le message concernant la loi fédérale sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes est approuvé par le Conseil fédéral*
Objectif 7	
Préparation du recensement de la population 2010	– Le Conseil fédéral a pris des décisions préalables quant au déroulement du recensement 2010, notamment en ce qui concerne les méthodes de relevé et le financement*
Objectif 8	
Rapport sur le travail bénévole	– Le rapport sur le travail bénévole en Suisse (en réponse au postulat de la Commission 00.016-CN 00.3211 Travail bénévole) est approuvé par le Conseil fédéral*
Objectif 9	
Mise en œuvre de la 11^e révision de l'AVS, de la 1^{ère} révision de la LPP et de la 2^e révision de la LAMal	– La consultation relative aux modifications d'ordonnances portant sur la mise en œuvre correcte des projets de lois a eu lieu et les ordonnances sont approuvées par le Conseil fédéral. La mise en œuvre pourra être entreprise lorsque les différents projets auront été approuvés en votation populaire (arrêté concernant le financement de l'AVS/AI) et, le cas échéant, lors de votations faisant suite à un référendum (toutes les révisions de lois)* – En relation avec la mise en œuvre de la 2 ^e révision de la LAMal, un projet de recherche étudie les causes de l'augmentation des coûts. Le concept de ce projet est publié fin 2004 et le projet partiel concernant les effets de la planification hospitalière est réalisé

	<ul style="list-style-type: none"> – Le rapport sur l'amélioration de la planification hospitalière intercantonale (en réponse au postulat 02.3175 de la CdG-CE) est approuvé par le Conseil fédéral*
Objectif 10	
Consultation relative à la 12^e révision de l'AVS	<ul style="list-style-type: none"> – Le Conseil fédéral a lancé la procédure de consultation relative à la 12^e révision de l'AVS (sous réserve que le référendum sur la 11^e révision de l'AVS ait abouti). Le projet présente des mesures et des options visant à consolider le financement à moyen et à long termes de l'AVS compte tenu du déséquilibre démographique croissant et indique différentes options qui permettraient de couvrir les besoins financiers* – Afin de mieux évaluer les conséquences d'une élévation de l'âge ordinaire de la retraite, il est nécessaire de disposer d'informations sur les personnes qui, bien qu'ayant atteint l'âge de la retraite, continuent à l'heure actuelle d'exercer une activité lucrative. Les résultats d'un projet de recherche allant dans ce sens seront disponibles à l'automne 2004
Objectif 11	
Optimisation de la surveillance et de l'exécution de la prévoyance professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> – Un premier projet fondé sur des rapports d'experts et les grandes lignes tracées par le Conseil fédéral est prêt fin 2004 à être mis en consultation*
Objectif 12	
Procédure de consultation relative à la 3^e révision de la LAMal	<ul style="list-style-type: none"> – Pour autant que la 2^e révision de la LAMal soit achevée et puisse entrer en vigueur comme prévu, le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation sur la 3^e révision. Le projet inclut des mesures visant à freiner les coûts dans le domaine de l'assurance-maladie sociale (encouragement de mesures d'incitation économiques et rectification des mesures erronées). Priorité est donnée à l'examen des mesures concernant l'obligation de contracter, le financement des hôpitaux et des soins, les modèles d'assurance et la participation aux coûts*

Objectif 13	
TARMED : mise sur pied d'une organisation de suivi pour la phase d'introduction	– Les bases nécessaires à l'estimation de la valeur du point et au contrôle de la plausibilité des estimations des conséquences financières sont prêtes. Le Conseil fédéral a pris connaissance de la phase de neutralité des coûts de TARMED
Objectif 14	
Lancement de programmes pluriannuels et de projets-pilotes pour la mise en œuvre de la 4^e révision de l'AI	<ul style="list-style-type: none"> – Un programme pluriannuel d'information générale au niveau national sur les prestations de l'AI est lancé – Un programme pluriannuel d'évaluation de la mise en œuvre de la LAI sur une base scientifique est élaboré (art. 96 RAI) – Des projets-pilotes visant à renforcer la responsabilité personnelle et l'autonomie des assurés handicapés qui ont besoin de soins et d'assistance sont initiés
Objectif 15	
Message sur la 5^e révision de l'AI	– La procédure de consultation est achevée et le message est approuvé par le Conseil fédéral. Les principaux objectifs du projet sont les suivants : freiner l'augmentation du nombre de nouvelles rentes et uniformiser la pratique des cantons dans l'octroi des rentes*
Objectif 16	
Egalité des personnes handicapées	– Le Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH) est mis en place au Secrétariat général du DFI et il accomplit les tâches prévues par la loi
Objectif 17	
Création de bases légales permettant à la CNA d'être active dans de nouveaux secteurs	– Les résultats de la procédure de consultation relative à la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA) sont analysés et le message est approuvé par le Conseil fédéral*
Objectif 18	
Transfert de la gestion de l'assurance militaire à la CNA	– La procédure de consultation a eu lieu et le message concernant la modification de la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA) et celle de la loi sur l'assurance militaire (LAM) est approuvé par le Conseil fédéral*

Objectif 19	
Message concernant les allègements administratifs dans l'AVS et l'assurance-accidents	– Le message est approuvé par le Conseil fédéral*
Objectif 20	
Message concernant l'initiative populaire « Pour de plus justes allocations pour enfants »	– Le message est approuvé par le Conseil fédéral*
Objectif 21	
Politique familiale	– Le rapport sur la situation des familles (en réponse à la recommandation Stadler 00.3662 Politique familiale en Suisse. Rapport) est approuvé par le Conseil fédéral*
Objectif 22	
Prévention des dépendances et promotion de la santé	<ul style="list-style-type: none"> – Sous réserve que la loi révisée sur les stupéfiants ait été adoptée par le Parlement, la consultation relative aux ordonnances d'exécution est ouverte. Cela concerne essentiellement l'ordonnance sur la dépénalisation de la culture et du commerce de cannabis – Le train de mesures drogues II pour la période 2005–2009 est prêt – Le rapport « psychoaktiv.ch » de la Commission fédérale pour les questions liées aux drogues est disponible et le Conseil fédéral en a pris connaissance – La stratégie pour la protection, la promotion, le maintien et le rétablissement de la santé psychique en Suisse est élaborée et approuvée et le rapport en réponse au postulat CSSS-CN 03.3010 Rapport sur une stratégie nationale en matière de santé psychique est approuvé par le Conseil fédéral* – L'ordonnance sur le tabac entièrement révisée entre en vigueur le 1^{er} juillet 2004 – Le rapport sur la protection contre le tabagisme passif en réponse au postulat 02.3379 CER-CN Protection des fumeurs passifs est approuvé par le Conseil fédéral*

	<ul style="list-style-type: none"> – Projet de politique nationale de la santé : à partir de 2004, des entretiens réunissant la Confédération et les autorités cantonales ont régulièrement eu lieu pour définir des stratégies concertées et coordonnées sur divers sujets relevant de la santé publique (public health). La structure permettant le développement matériel des stratégies et le rôle de l'observatoire de la santé sont définitivement arrêtés au moyen d'un accord entre la Confédération et les cantons* – L'ordonnance sur la pandémie de grippe est entrée en vigueur – Le rapport sur la prévention du suicide en Suisse en réponse au postulat Widmer Hans 02.3251 Prévention au suicide est approuvé par le Conseil fédéral* – Le message concernant la révision de la loi sur les denrées alimentaires et l'arrêté fédéral relatif à l'adhésion de la Suisse à la convention-cadre de l'OMS du 21 mai 2003 sur le frein à la consommation de tabac est approuvé par le Conseil fédéral* – Le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la consultation sur les ordonnances d'exécution de la loi sur les produits chimiques et la suite des travaux est définie* – Les réglementations manquantes du Conseil fédéral et du département pour l'exécution de la loi sur les produits thérapeutiques, notamment en ce qui concerne les médicaments à usage vétérinaire, sont entrées en vigueur – Le message relatif à la ratification du protocole sur l'eau et la santé à la Convention CEE/ONU de 1992 sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontaliers et des lacs internationaux est approuvé*
Objectif 23	
Développement de la médecine humaine	<ul style="list-style-type: none"> – Le message concernant la loi sur les professions médicales universitaires est approuvé* – La procédure de consultation relative à la loi fédérale sur les professions de la psychologie est achevée et l'évaluation des résultats est faite – La loi relative à la recherche sur les embryons ainsi que la législation d'exécution s'y rapportant entrent en vigueur

	<ul style="list-style-type: none"> – Le Conseil fédéral ouvre la procédure de consultation sur le projet d'article constitutionnel et sur le projet de loi relatifs à la recherche sur l'être humain* – Une unité de détection précoce, de prévention et de contrôle des maladies émergentes et réémergentes est mise en place et son fonctionnement est assuré
Objectif 24	
Encouragement et transmission de la diversité culturelle	<ul style="list-style-type: none"> – Le Conseil fédéral ouvre la procédure de consultation relative à la mise en œuvre de l'art. 69 Cst. (article culturel) et à la loi concernant Pro Helvetia (dépend de la variante choisie)* – Le rapport sur la mise en œuvre de l'article 69 Cst. dans le domaine de la formation musicale en réponse aux motions Bangerter Käthi 99.3528 et Danioth Hans 99.3502 Encouragement de la formation musicale, ainsi qu'au postulat Suter Marc 98.3473 Création d'une académie fédérale des arts et de la musique est approuvé par le Conseil fédéral* – La phase pilote d'encouragement des arts médiatiques a démarré – La décision concernant l'orientation future de l'Institut suisse de Rome est prise
Objectif 25	
Conservation et transmission du patrimoine culturel	<ul style="list-style-type: none"> – Pour autant que le Parlement approuve la loi afférente, la création de la Fondation Musée national suisse est mise en route par le Conseil fédéral, le conseil de Fondation est nommé et le mandat de prestations pour les années 2005–2008 est établi* – Les bases d'une future politique nationale de la mémoire sont élaborées – La base légale nécessaire à la conservation, l'accès et la transmission des archives et des biens culturels audiovisuels de la Suisse est préparée par l'Association Memoriav – Les conditions permettant de transformer la Bibliothèque nationale en office partiellement géré par mandat de prestations et enveloppe budgétaire (GMEB) sont créées

	<ul style="list-style-type: none"> – Les travaux de construction au Musée national suisse ont démarré (rénovation du siège principal à Zurich et transformation du centre de dépôt à Affoltern) – L'ordonnance d'exécution de la loi sur le transfert des biens culturels est édictée et le service spécialisé est opérationnel
Objectif 26	
Encouragement de la compréhension entre les différentes régions de Suisse	<ul style="list-style-type: none"> – Le message relatif à la loi sur les langues est approuvé par le Conseil fédéral*
Objectif 27	
Lutte contre l'illettrisme	<ul style="list-style-type: none"> – Le réseau reliant les principaux acteurs de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme est mis sur pied
Objectif 28	
Renforcement des mesures de lutte contre la violence à l'égard des femmes	<ul style="list-style-type: none"> – Un séminaire axé sur la diminution de la violence à l'égard des femmes est organisé dans le but de promouvoir la mise en réseau de spécialistes et la transmission des connaissances au-delà des limites linguistiques ainsi que pour établir les besoins de la recherche interdisciplinaire en la matière

OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2004

Département de justice et police

Objectif pour 2004	Mesures à prendre en 2004 * cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2004
Objectif 1	
Poursuite des travaux relatifs à la réforme de la justice	<ul style="list-style-type: none">– Le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la consultation concernant l'unification de la procédure civile– Le Conseil fédéral a approuvé le message concernant le code suisse de procédure pénale et un droit pénal suisse des mineurs*– Le Tribunal pénal fédéral est entré en service à Bellinzone
Objectif 2	
Élargissement des fondements et moyens de coopération internationale en matière de justice et police	<ul style="list-style-type: none">– Le Conseil fédéral a approuvé le message concernant l'approbation des négociations bilatérales (bilatérales II, y compris l'association à la Convention Schengen et Dublin)*– Le Conseil fédéral a approuvé le message concernant le Traité de coopération avec Europol*– Le Conseil fédéral a approuvé le message portant modification de la Convention européenne pour la répression du terrorisme*– Le Conseil fédéral a approuvé le message concernant l'accord de coopération policière avec la Slovénie et la République tchèque*– Le Conseil fédéral a approuvé le message concernant l'accord de coopération policière avec la France*– La consultation relative à des mesures complémentaires de droit pénal en application du Statut de Rome de la Cour pénale internationale est ouverte

Objectif 3	
Élargissement des fondements de la coopération internationale en matière de lutte contre la criminalité organisée	<ul style="list-style-type: none"> – Le Conseil fédéral a approuvé le message concernant la Convention pénale du Conseil de l'Europe sur la corruption et le protocole additionnel* – Le Conseil fédéral a ouvert la consultation relative à la Convention de l'ONU contre la criminalité transnationale organisée ainsi qu'aux protocoles additionnels contre la traite des personnes et contre le trafic de migrants*
Objectif 4	
Élargissement du réseau d'entraide judiciaire internationale en matière pénale	<ul style="list-style-type: none"> – Le Conseil fédéral a approuvé le message concernant le Traité avec les Philippines sur l'entraide judiciaire en matière pénale* – Le Conseil fédéral a approuvé le message concernant le Traité avec le Brésil sur l'entraide judiciaire en matière pénale*
Objectif 5	
Amélioration des mesures préventives en tant qu'instrument de maintien de la sécurité intérieure ainsi que concrétisation et amélioration de la collaboration avec les cantons aux points de convergence du domaine de la police	<ul style="list-style-type: none"> – Le Conseil fédéral a approuvé le message concernant la loi fédérale sur les mesures contre le racisme et le hooliganisme* – Le Conseil fédéral a approuvé le message portant modification de la loi sur les armes* – La consultation concernant la loi fédérale sur les mesures contre l'extrémisme et le terrorisme est ouverte – Le Conseil fédéral a approuvé le rapport sur l'extrémisme (en réponse au postulat 02.3059 du groupe démocrate-chrétien Rapport sur l'extrémisme ; actualisation)* – La consultation relative à une loi fédérale sur le traitement de données à des fins policières (DABAPOL) est terminée – La consultation relative à la loi fédérale concernant des mesures d'exécution dans le droit fédéral (loi transversale) est ouverte – La consultation relative à des propositions de principe consécutives au rapport de la Commission d'experts «compétences cybercriminalité » et au modèle alternatif (iv. pa. Aeppli) est ouverte – Le Conseil fédéral a pris acte du rapport final USIS*

<p>Objectif 6</p> <p>Mise en œuvre du projet d'efficacité</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Les services extérieurs de la Police judiciaire fédérale à Lausanne, Lugano et Zurich sont opérationnels – L'ordonnance sur le remboursement des frais extraordinaires des cantons intervenant dans une procédure pénale fédérale est approuvée
<p>Objectif 7</p> <p>Gouvernance entrepreneuriale: mesures destinées à promouvoir la crédibilité de l'économie</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Le Conseil fédéral a approuvé le message concernant la loi fédérale sur la transparence des indemnités et participations allouées aux membres des Conseils d'administration et des Directions générales* – Le Conseil fédéral a ouvert la consultation concernant une révision partielle du droit des sociétés anonymes (gouvernance entrepreneuriale, actions sans valeur nominale, flexibilisation du capital-actions, informatisation de l'Assemblée générale)*
<p>Objectif 8</p> <p>Modernisation du cadre juridico-économique</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Le Conseil fédéral a approuvé le message concernant l'élargissement de l'Accord sur la libre circulation des personnes aux nouveaux États membres de l'UE* – Le Conseil fédéral a approuvé le message concernant la révision partielle du code des obligations et de la loi fédérale contre la concurrence déloyale (protection des consommateurs) est approuvé* – Le Conseil fédéral a approuvé le message concernant la révision de la loi fédérale sur les loteries et les paris professionnels* – La consultation portant sur une modification du CCS en matière de droits réels immobiliers et de droit du registre foncier est ouverte* – La consultation relative à un arrêté fédéral abrogeant la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger est ouverte – La consultation relative à la mise en œuvre de la reconnaissance du trust est terminée – La deuxième consultation relative à la révision partielle de la loi sur les brevets est ouverte

	<ul style="list-style-type: none"> – La consultation relative à une révision partielle de la loi sur le droit d'auteur est ouverte – La révision partielle de l'ordonnance sur le registre du commerce avec les adaptations à la loi sur la fusion est approuvée
Objectif 9	
Révision du droit de la tutelle tenant compte, à la fois, des besoins de protection et du droit à l'autodétermination	<ul style="list-style-type: none"> – Le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la consultation relative à la révision totale du droit de la tutelle et à une loi fédérale réglant la procédure devant les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte, et il a décidé de la suite des opérations*
Objectif 10	
Autres projets	<ul style="list-style-type: none"> – Le Conseil fédéral a approuvé le message concernant la révision totale de la loi sur l'aide aux victimes d'infractions* – La consultation relative au protocole facultatif à la Convention de l'ONU contre la torture est ouverte – Le Conseil fédéral a pris acte d'une étude de faisabilité sur l'introduction de données biométriques dans le passeport suisse – Le Conseil fédéral a approuvé le rapport sur le fédéralisme (en exécution du postulat du Po. Pfisterer 01.3160. Rapport sur le fédéralisme. Options en matière de politique européenne)*

OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2004

Département de la défense, de la protection de la population et des sports

Objectifs pour 2004	Mesures à prendre en 2004 * cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2004
Objectif 1	
Le rapport à l'Assemblée fédérale est établi conformément à l'art. 149b de la LAAM	<ul style="list-style-type: none"> – Le rapport pilote aux commissions de politique de sécurité est rédigé – Le concept de rapport est révisé conformément aux mandats des commissions de politique de sécurité
Objectif 2	
L'information et la communication sont axées sur les nouveaux besoins et les nouvelles structures du DDPS XXI	<ul style="list-style-type: none"> – La stratégie de communication du DDPS est coordonnée et mise en œuvre à l'échelon du département – Les mesures de communication du département sont coordonnées avec celles des divers domaines du département
Objectif 3	
La comptabilité du DDPS est orientée en fonction des nouveaux besoins du DDPS XXI et du nouveau modèle de compte (NMC) de la Confédération	<ul style="list-style-type: none"> – Le nouveau modèle de compte (NMC) de la Confédération est appliqué conformément aux directives du DFI – Le concept général du projet « Consolidation des comptes DDPS » est établi – Le budget du DDPS est optimisé en ce qui concerne la part des dépenses d'investissements
Objectif 4	
La gestion du personnel est axée sur les objectifs, l'effectivité et les nouveaux besoins du DDPS XXI	<ul style="list-style-type: none"> – La réduction et le transfert de personnel sont effectués conformément au concept général de migration du personnel et de la planification en matière de transfert et de réduction – Les processus de transformation sont durablement soutenus par des mesures de développement et de direction du personnel

Objectif 5	
Les moyens informatiques du DDPS sont axés sur les nouveaux besoins du DDPS XXI	<ul style="list-style-type: none"> – La planification stratégique en matière d'informatique et le controlling sont adaptés aux nouveaux processus et structures du DDPS – L'architecture SAP est adaptée aux nouveaux processus et structures du DDPS – Les exigences en matière de sécurité sont mises en oeuvre conformément aux directives du DDPS concernant la sécurité informatique M02
Objectif 6	
Les exigences en matière de politique de sécurité pour le futur développement de l'armée sont définies	<ul style="list-style-type: none"> – Les exigences en matière de politique de sécurité pour le développement à moyen et à long terme des forces armées, et par conséquent de la politique d'armement, sont définies
Objectif 7	
Les expériences réalisées lors de contacts bilatéraux et multilatéraux, d'activités avec des organisations internationales et des engagements en faveur de la paix, sont mis à profit de manière optimale pour l'instruction de l'armée	<ul style="list-style-type: none"> – Les processus du PPP et du PARP sont intégrés dans le processus de développement
Objectif 8	
Les potentiels de déminage de l'industrie suisse d'armement et d'exportation sont établis	<ul style="list-style-type: none"> – La collaboration avec le Centre international de déminage humanitaire Genève (CIDHG) fonctionne
Objectif 9	
Engagement de l'armée pour la protection de représentations étrangères	<ul style="list-style-type: none"> – Le Conseil fédéral a décidé de la prolongation de l'engagement de l'armée pour la protection de représentations étrangères*
Objectif 10	
Soutien du WEF à partir de 2005	<ul style="list-style-type: none"> – Le message pour le soutien du WEF 2005 et suivants est approuvé par le Conseil fédéral*
Objectif 11	
Les engagements approuvés et l'organisation de la disponibilité de base de l'armée sont garantis	<ul style="list-style-type: none"> – La disponibilité de base est assurée en tout temps – L'armée fournit des contributions substantielles pour la garantie de l'existence et la promotion de la paix

Objectif 12	
Les conditions pour une planification du développement à moyen et à long terme des forces armées et de l'entreprise sont créées	<ul style="list-style-type: none"> – La planification du développement à moyen et à long terme des forces armées et de l'entreprise (MILSKUPL) est actualisée – La collaboration avec le département pour le rapport à l'Assemblée fédérale est assurée, conformément à l'art. 149b de la LAAM
Objectif 13	
Les structures, processus et tâches du domaine départemental «Défense» sont orientés en fonction des nouveaux besoins et conditions générales du DDPS XXI	<ul style="list-style-type: none"> – Le transfert et la réduction du personnel sont initialisés conformément aux exigences du département – Le processus de financement D est définitif et intégré à l'échelon du département – La nouvelle architecture de sécurité DDPS est implantée
Objectif 14	
Le domaine «armasuisse» est adapté aux structures, processus et exigences du DDPS XXI	<ul style="list-style-type: none"> – Le transfert et la réduction du personnel sont initialisés conformément aux exigences du département – Les bases des activités de l'entreprise sont actualisées et les processus sont adaptés
Objectif 15	
Les coûts pour la durée totale de vie des biens sont optimisés de manière différenciée, conséquente et en fonction des processus pour les divers biens faisant l'objet d'une acquisition	<ul style="list-style-type: none"> – Les interfaces pour les phases « planification d'acquisitions » et « évaluation » (procédure TUNE) sont mises en place – L'indication « fit for mission » achève la phase d'acquisition et permet l'utilisation de systèmes, de matériel et de constructions sans restrictions – La rectification des interfaces entre armasuisse et la Base logistique de l'armée (BLA) assure une disponibilité optimale du matériel, des systèmes et des constructions pendant la phase d'utilisation – Les processus de liquidation de matériel de l'armée sont mis en oeuvre conformément aux prescriptions du processus de « mise hors service » et des instructions « Vente de systèmes d'armes obsolètes »

Objectif 16	
La mise en place de la protection de la population dans les cantons est initiée conformément à la loi sur la protection de la population et la loi sur la protection civile	<ul style="list-style-type: none"> – Les cantons sont soutenus dans leurs travaux d'élaboration des bases normatives nécessaires (lois, ordonnances, etc.) – Les processus de collaboration entre la Confédération et les cantons ont été définis et ils sont connus
Objectif 17	
L'Office fédéral de la protection de la population est adapté aux structures, processus et exigences du DDPS XXI	<ul style="list-style-type: none"> – Le transfert et la réduction du personnel sont initialisés conformément aux exigences du département – Les processus généraux et de détail pour le système de management intégré (SMI-OFPP) sont définis – L'option GMEB est en préparation
Objectif 18	
L'ensemble des mesures pour la mise en oeuvre du concept de politique des sports est évalué et interprété	<ul style="list-style-type: none"> – Le pourcentage de la population qui accomplit une activité physique est plus élevé qu'en 2003 – Des normes de qualité sont élaborées pour l'enseignement du sport – Pour les fédérations de sport axées sur le sport de haut niveau, des concepts de formation sont établis pour la promotion de la relève
Objectif 19	
Pour l'OFSPPO, une vision concernant les objectifs et la structure 2010 est développée, avec des mesures initiales pour 2005	<ul style="list-style-type: none"> – Les travaux de préparation pour une nouvelle structure d'organisation « Macolin 2005 » dans la perspective de « Sport CH 2010 » sont achevés – Les conséquences des nouvelles structures d'organisation sur la GMEB sont définies
Objectif 20	
La recherche scientifique dans le domaine du sport est renforcée et approfondie par des projets orientés vers la pratique	<ul style="list-style-type: none"> – Les principaux thèmes en matière de recherche scientifique dans le domaine du sport sont définis. La planification de la mise en oeuvre ainsi qu'un concept de monitoring sont établis
Objectif 21	
Le protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe contre le doping est ratifié	<ul style="list-style-type: none"> – Le protocole additionnel est ratifié – Les mesures de mise en oeuvre sont initiées

OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2004

Département des finances

Objectifs pour 2004	Mesures à prendre en 2004 * cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2004
Objectif 1	
Concept pour un plan financier de législature 2005-2007 répondant aux exigences du frein à l'endettement	– Le Message concernant un programme d'allègement budgétaire 2004 a été approuvé par le Conseil fédéral*
Objectif 2	
Loi fédérale sur les fonds en déshérence	– Le Conseil fédéral a fait adopter le message*
Objectif 3	
Loi fédérale sur la surveillance des marchés financiers (LFINMA)	– Le Conseil fédéral a fait adopter le message*
Objectif 4	
Révision totale de la loi sur les fonds de placement	– Le Conseil fédéral a pris connaissance du résultat de la procédure de consultation et a décidé de la suite des travaux
Objectif 5	
Loi fédérale sur la conservation et l'administration des papiers-valeur et des effets comptables	– Le Conseil fédéral a fait ouvrir la procédure de consultation
Objectif 6	
Surveillance prudentielle dans le domaine des marchés financiers	– Le Conseil fédéral a fait ouvrir la procédure de consultation*
Objectif 7	
Examen d'ensemble des problèmes posés par les caisses de pensions de la Confédération et des entreprises qui lui sont proches	– Le Conseil fédéral a fait adopter le message* – Le Conseil fédéral a élaboré les mesures à prendre pour maintenir l'équilibre budgétaire dans le domaine des retraites anticipées et du financement des rentes transitoires*
Objectif 8	
Introduction de la primauté des cotisations dans la prévoyance vieillesse à la Confédération	– Le Conseil fédéral a fait ouvrir la procédure de consultation*

Objectif 9	
Révision de la loi fédérale sur les finances de la Confédération (Nouveau modèle comptable de la Confédération; GMEB)	– Le Conseil fédéral a fait adopter le message*
Objectif 10	
Deuxième message concernant la réforme de la péréquation et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons; dispositions d'exécution	– Le Conseil fédéral a fait ouvrir la procédure de consultation*
Objectif 11	
Loi sur l'imposition de la bière	– Le Conseil fédéral a fait adopter le message*
Objectif 12	
2^e réforme de l'imposition des sociétés	– Le Conseil fédéral a fait adopter le message*
Objectif 13	
Imposition des actions et des options de collaborateurs	– Le Conseil fédéral a fait adopter le message*
Objectif 14	
Mode de décompte de la TVA	– Le Conseil fédéral a fait adopter le message*
Objectif 15	
Simplification et amélioration du système de la TVA	– Le Conseil fédéral a fait adopter le rapport destiné à répondre au postulat Raggenbass 03.3087*
Objectif 16	
Simplification du rappel d'impôt en cas de succession et introduction de la dénonciation spontanée	– Le Conseil fédéral a fait adopter le message*
Objectif 17	
Technologies de l'information et de la communication	<ul style="list-style-type: none"> – Le Conseil fédéral a fait adopter la facturation interne des prestations (entrée en vigueur: 01.01.05) – La normalisation est poursuivie (eCH) – Le nombre d'activités faisant double emploi dans le cadre du développement de services électroniques est réduit (eVanti.ch et www.ch.ch) – Les lacunes existant dans le système de sécurité informatique sont réduites (mesures internes à l'administration fédérale, mise sur pied de la Centrale suisse d'enregistrement et d'analyse MELANI)

Objectif 18	
Surveillance des assurances	– Le réaménagement et la réorganisation de l'OFAP sont réalisés
Objectif 19	
Retenue d'impôt en relation avec l'Union européenne	– Le Conseil fédéral a fait adopter le message concernant l'approbation des négociations bilatérales II (bilatérales II, y compris la retenue d'impôt sur les intérêts versés à des personnes physiques ayant leur domicile fiscal dans un Etat membre de l'UE)*
Objectif 20	
Révision de la loi sur le blanchiment d'argent (mise en œuvre des propositions du GAFI)	– Le Conseil fédéral a fait ouvrir la procédure de consultation
Objectif 21	
Poursuite de l'harmonisation fiscale formelle	– Le Conseil fédéral a fait adopter le message*

OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2004

Département de l'économie

Objectifs pour 2004	Mesures à prendre en 2004 * cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2004
Objectif 1	
Renforcement de la compétitivité de l'économie suisse	<ul style="list-style-type: none">– Le message concernant la révision de la loi sur le travail (abaissement de l'âge de 19 ou 20 ans à 18 ans dans les dispositions spéciales de protection) est approuvé par le Conseil fédéral*– Application de la loi sur les cartels, révisée: la modification de la loi du 20 juin 2003 sur les cartels sont mises en vigueur et les dispositions d'exécution sont arrêtées– La procédure de consultation concernant la révision de la loi fédérale sur le marché intérieur est ouverte par le Conseil fédéral*
Objectif 2	
Projet de réforme « Paysage des hautes écoles 2008 »	<ul style="list-style-type: none">– L'avant-projet et le rapport explicatif pour la consultation sont adoptés par le Conseil fédéral*– La suite de la procédure concernant le « nouvel article constitutionnel sur les hautes écoles » est clarifiée*
Objectif 3	
Renforcement du rôle des hautes écoles spécialisées dans le processus d'innovation	<ul style="list-style-type: none">– La révision partielle de l'ordonnance sur les hautes écoles spécialisées est adoptée par le Conseil fédéral– La stratégie d'introduction de la Déclaration de Bologne est mise au point– La stratégie d'intégration des domaines de la santé, du social et des arts (SSA) est mise au point– La décision de principe sur le masterplan Confédération-cantons (fixation des priorités dans la répartition des moyens financiers dans le domaine des hautes écoles spécialisées) est prise par le Conseil fédéral*

Objectif 4	
Renforcement de la capacité d'innovation de la place suisse	<ul style="list-style-type: none"> – L'entrepreneuriat dans la formation professionnelle et les hautes écoles (universités, hautes écoles spécialisées) est encouragé – Les compétences en matière de recherche appliquée et développement au sein des hautes écoles spécialisées sont renforcées – De nouveaux potentiels d'innovation (par ex. « successful aging ») sont reconnus et concrétisés
Objectif 5	
Amélioration de la qualité et de l'attrait de la formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> – Des mesures ciblées pour améliorer l'image de la formation professionnelle en Suisse sont prises – La décision de principe sur le masterplan Confédération-cantons (fixation des priorités dans la répartition des moyens financiers dans le domaine de la formation professionnelle) est prise par le Conseil fédéral – La procédure de consultation relative aux ordonnances fédérales et départementales sur la nouvelle loi sur la formation professionnelle (entre autres l'ordonnance sur la maturité professionnelle, les ordonnances sur les écoles supérieures, l'ordonnance concernant l'Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle) est ouverte – Le rapport sur la revalorisation du statut des personnels soignants (en réponse au Po. CSSS-E 02.3211 Revalorisation du statut des personnels soignants) est approuvé par le Conseil fédéral* – Le rapport sur l'opportunité d'une formation continue axée sur la demande (en réponse au Po. CSEC-N 00.3605 Formation continue axée sur la demande) est approuvé par le Conseil fédéral*
Objectif 6	
Amélioration de l'information des consommateurs	<ul style="list-style-type: none"> – Le message concernant le projet de révision de la Loi sur l'information des consommatrices et des consommateurs (LIC) et des lois sectorielles qui s'y rapportent est adopté par le Conseil fédéral* – La banque de données législatives est ouverte au public et mise à jour de façon permanente

	<ul style="list-style-type: none"> – L'efficacité de la Hotline, mise en service en septembre 2003, est prouvée – L'utilisation du site internet est optimisée
Objectif 7	
Conclusion des négociations bilatérales avec l'Union européenne	<ul style="list-style-type: none"> – Un message sur les nouveaux accords bilatéraux conclus avec l'UE (Bilatérales II) est approuvé par le Conseil fédéral* – Le message sur l'extension aux dix nouveaux Etats membres de l'UE de l'accord Suisse-Union européenne sur la libre circulation des personnes est approuvé par le Conseil fédéral*
Objectif 8	
Amélioration de l'accès aux marchés extérieurs	<ul style="list-style-type: none"> – Les accords de libre-échange entre les États de l'AELE et le Canada, la Tunisie, l'Égypte et le Liban sont signés – Les messages en vue de la ratification de ces accords sont approuvés par le Conseil fédéral – L'accord de libre-échange entre les États de l'AELE et l'Afrique du Sud est signé – Les négociations de libre-échange avec d'autres partenaires potentiels (notamment République de Corée) sont ouvertes
Objectif 9	
Poursuite des négociations multilatérales dans le cadre du cycle de Doha de l'OMC	<ul style="list-style-type: none"> – Le mandat de négociation est éventuellement adapté* – Les milieux politiques, économiques et des ONG sont régulièrement consultés – Le public est informé
Objectif 10	
Continuation de la coopération économique et commerciale renforcée en faveur des pays en développement et en transition	<ul style="list-style-type: none"> – Le message concernant le crédit-cadre IV est approuvé par le Conseil fédéral et en vigueur – Le message concernant la loi fédérale sur la coopération avec les États de l'Europe de l'Est est adoptée par le Conseil fédéral*
Objectif 11	
Mise en consultation de la loi sur les mesures de politique régionale et de loi sur la « Fondation de développement régional » (titre de travail)	<ul style="list-style-type: none"> – Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation* – Le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la procédure de consultation et la suite des opérations est décidée

Objectif 12	
Révision de la loi du 26 septembre 1958 sur la garantie contre les risques à l'exportation (RS 946.11)	<ul style="list-style-type: none"> – Le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la procédure de consultation et la suite des opérations est décidée – Le message est approuvé par le Conseil fédéral*
Objectif 13	
Promotion de la place économique Suisse	<ul style="list-style-type: none"> – La procédure de consultation concernant le renouvellement du programme Réus-Site:Suisse (promotion de la place économique) à partir de 2006 est achevée – Le Rapport sur le positionnement stratégique de la promotion des exportations est approuvé par le Conseil fédéral – Financement de Suisse Tourisme pour la période 2005–2009 (arrêté fédéral): le message, incluant la stratégie et le contrôle d'efficacité, est adopté par le Conseil fédéral*
Objectif 14	
Consolidation de la compétitivité du secteur agricole, compte tenu de sa multifonctionnalité et de la durabilité	<ul style="list-style-type: none"> – Les dispositions d'application de la Politique agricole 2007 sont mises en oeuvre – Le 5^{ème} rapport agricole, qui doit vérifier par un monitoring approprié l'évolution de l'agriculture suisse sous l'angle de la durabilité, est publié – Le message concernant la révision de la loi fédérale sur la protection des obtentions végétales est adopté par le Conseil fédéral* – Les mesures prises en vue d'atténuer les conséquences de la sécheresse 2003 sont appliquées – Le rapport « Accomplissement du mandat constitutionnel par l'agriculture, plus particulièrement de sa contribution à l'occupation décentralisée du territoire » donnant suite au postulat Fässler (01.3183) est publié – Les négociations agricoles à l'OMC sont influencées dans le sens que les résultats ne remettent pas en cause les tâches de l'agriculture telles que définies dans la constitution – Les négociations des dossiers en suspens liées à l'accord bilatéral sur l'agriculture avec l'UE entamées avec succès

	<ul style="list-style-type: none"> – Des solutions concrètes en vue de l'intégration des directions FAL / FAT et RAC / FAW sont élaborées
Objectif 15	
Mise en œuvre de la nouvelle stratégie de l'approvisionnement économique du pays	<ul style="list-style-type: none"> – Dans le domaine produits thérapeutiques, la liste des médicaments, des dispositifs médicaux et des articles d'hygiène critiques, qui doivent être disponibles même si l'approvisionnement est perturbé, est fixée
Objectif 16	
Renforcement de l'OFL en tant que centre de compétences en matière de logement	<ul style="list-style-type: none"> – La révision du droit du bail est en application – Des adaptations de l'encouragement de la construction de logements conformément à la loi fédérale encourageant la construction et l'accession à la propriété de logements (LCAP) sont entreprises – Le programme de recherche 2004–2007 est approuvé par le Conseil fédéral – La décision quant à un engagement plus important dans l'organisation des Nations Unies Habitat est prise par le Conseil fédéral
Objectif 17	
Prise de décision (avec le DFI) quant à la création de l'« Office fédéral pour les denrées alimentaires et les animaux » (appellation provisoire)	<ul style="list-style-type: none"> – La décision quant à l'affiliation de l'office est prise – L'organisation du projet est mise en place – Les éventuelles questions relatives au transfert des ressources et à la modification des ordonnances d'organisation sont réglées
Objectif 18	
Mise en œuvre de la réorganisation de l'organe chargé de l'exécution du service civil	<ul style="list-style-type: none"> – Les nouveaux centres régionaux dans les sept centres de recrutement de l'armée sont emménagés – Les nouvelles structures (organisation et prise en charge des processus) sont rodées – Des nouveaux instruments de gestion (cerce de qualité) et des nouveaux instruments de travail (ZIVI+, GEVER) sont introduits – Un contrôle des effets du premier programme prioritaire est en place

Objectif 19	
Traitement de l'initiative populaire fédérale « pour des aliments produits sans manipulations génétiques »	– Le message concernant l'initiative est approuvé par le Conseil fédéral*
Objectif 20	
Message concernant l'initiative populaire fédérale « Pour une conception moderne de la protection de animaux (Oui à la protection des animaux) »	– Le message concernant l'initiative est approuvé par le Conseil fédéral*
Objectif 21	
Rapport sur la situation des gens du voyage en Suisse	– Le rapport sur la situation des gens du voyage en Suisse, établi en réponse au postulat CSSS-CN 03.3426, est approuvé par le Conseil fédéral*

OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2004

Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

Objectifs pour 2004	Mesures à prendre en 2004 * cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2004
Objectif 1	
Mise en œuvre d'une politique environnementale internationale à fondement multilatéral	<ul style="list-style-type: none">– Le message concernant la ratification du Protocole du 30 novembre 1999 à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique (Protocole de Göteborg) est adopté par le Conseil fédéral*– La première Conférence des Parties à la Convention de Rotterdam (PIC) a lieu à Genève. Les campagnes internationales concernant l'implantation des secrétariats de la Convention de Rotterdam (PIC) et de la Convention de Stockholm (POP) s'intensifient*
Objectif 2	
Mise en œuvre systématique de la politique environnementale nationale	<ul style="list-style-type: none">– La consultation relative à la révision de la loi sur les forêts est réalisée*– Le message relatif à la révision partielle de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage est adopté par le Conseil fédéral*– La nouvelle édition de la Stratégie de lutte du Conseil fédéral contre la pollution de l'air (1986) est adoptée par le Conseil fédéral*– La consultation concernant l'ordonnance sur la taxe d'élimination anticipée sur le papier et les produits en papier est ouverte

	<ul style="list-style-type: none"> - La modification de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (prolongation des délais pour l'assainissement des routes et modification de la réglementation pour le cadastre du bruit) entre en vigueur
Objectif 3	
Mise en oeuvre de la politique d'aménagement du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Le plan sectoriel révisé des surfaces d'assolement est adopté par le Conseil fédéral
Objectif 4	
Nouvelle amélioration des conditions-cadres des transports publics	<ul style="list-style-type: none"> - Le message sur la réforme des chemins de fer 2 est adopté par le Conseil fédéral* - Le message concernant la nouvelle loi sur les installations de transport à câbles est adopté par le Conseil fédéral* - Le projet de statistique des transports publics est prêt à être mis en œuvre - Les taux plus élevés de la RPLP, valables dès 2005, sont négociés et prêts à être appliqués
Objectif 5	
Réalisation des projets ferroviaires nationaux	<ul style="list-style-type: none"> - Le message sur le raccordement de la Suisse orientale au réseau ferroviaire européen à grande vitesse (raccordement LGV) est adopté par le Conseil fédéral* - Le message sur la planification de la NLFA 2 est adopté par le Conseil fédéral* - Les procédures d'approbation des plans pour la NLFA dans le canton d'Uri et le tunnel de base du Ceneri sont terminées
Objectif 6	
Assurer la disponibilité d'une infrastructure routière performante	<ul style="list-style-type: none"> - La partie stratégique du plan sectoriel des transports est approuvée par le Conseil fédéral
Objectif 7	
Accroître la sécurité routière	<ul style="list-style-type: none"> - L'ordonnance de l'Assemblée fédérale du 21 mars 2003 concernant les taux d'alcoolémie limites admis en matière de circulation routière et les ordonnances modifiées en conséquence sont mises en vigueur par le Conseil fédéral

Objectif 8	
Politique aéronautique et sécurité de l'aviation	<ul style="list-style-type: none"> – Le rapport sur la politique aéronautique est approuvé par le Conseil fédéral* – L'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) est réorganisé selon les recommandations formulées dans le rapport établi par le NLR et il est opérationnel – Le Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique, partie IIIc, 3^e série (objectifs et exigences propres aux installations, en particulier les aéroports régionaux, est approuvé par le Conseil fédéral*
Objectif 9	
Politique énergétique répondant aux exigences du marché et écologique	<ul style="list-style-type: none"> – La consultation concernant la révision de la loi sur l'énergie en vue de l'introduction d'un système de bonus-malus pour les voitures neuves est ouverte par le Conseil fédéral* – La consultation concernant la révision de l'ordonnance sur l'énergie à propos du marquage distinctif du courant, de la rétribution de l'excédent d'énergie et de l'étiquetage des appareils électroménagers est réalisée et l'ordonnance est mise en vigueur par le Conseil fédéral*
Objectif 10	
Complément de la législation dans le domaine de l'énergie nucléaire	<ul style="list-style-type: none"> – L'ordonnance sur l'énergie nucléaire est adoptée par le Conseil fédéral et entre en vigueur au 1.1.2005, avec la loi du 21 mars 2003 sur l'énergie nucléaire* – La consultation relative à la loi sur la responsabilité civile en matière nucléaire est ouverte par le Conseil fédéral et réalisée*
Objectif 11	
Mise à jour de la planification des émetteurs OUC	<ul style="list-style-type: none"> – Les nouvelles directives du Conseil fédéral concernant la planification des émetteurs OUC sont adoptées
Objectif 12	
Réorganisation du contrôle de la sécurité technique	<ul style="list-style-type: none"> – Les projets de lois et le message relatif aux ouvrages d'accumulation ainsi qu'à la surveillance de la sécurité technique au sein du DETEC sont adoptés par le Conseil fédéral*

Les Objectifs 2004 du Conseil fédéral: vue d'ensemble

- Objectif 1 : Décision relative à l'article constitutionnel sur les hautes écoles – Envoi en consultation de la révision de la loi sur l'aide aux universités – Établissement des priorités pour le crédit-cadre FRT 2004–2007 – Envoi en consultation d'un article constitutionnel et d'une loi fédérale relatifs à la recherche sur les êtres humains
- Objectif 2 Consultation au sujet de la loi fédérale sur le marché intérieur – poursuite de la procédure relative à la loi fédérale sur la surveillance des marchés financiers – révision de la loi fédérale sur l'information des consommatrices et des consommateurs – consultation au sujet de la révision partielle de la législation sur les droits réels immobiliers et le droit du registre foncier
- Objectif 3 Loi fédérale sur la transparence des rémunérations et des participations des membres du conseil d'administration ou de la direction des sociétés – Consultation relative à la révision du droit des sociétés anonymes – Révision totale de la loi sur les loteries
- Objectif 4 Esquisse pour un plan financier conforme aux objectifs de frein à l'endettement pour 2005–2007 – Réforme de l'imposition des entreprises II
- Objectif 5 Révision partielle de la loi fédérale régissant la Caisse fédérale de pensions – Consultation pour l'introduction de la primauté des cotisations dans la prévoyance-vieillesse du personnel de la Confédération
- Objectif 6: Consultation sur la révision de la loi sur les forêts – Stratégie fédérale de protection de l'air – Ratification du Protocole sur l'eau et la santé relatif à la Convention de la CEE/ONU
- Objectif 7: Raccordement de la Suisse orientale et de la Suisse occidentale au réseau européen à grande vitesse – 2^e réforme des chemins de fer – Crédit d'études pour l'optimisation du tracé de la NLFA dans le canton d'Uri – Rapport sur la politique du transport aérien – Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique – Recommandations en faveur d'une politique de sécurité de l'aviation civile suisse
- Objectif 8: Consultations relatives à l'ordonnance sur l'énergie nucléaire et à la révision de la loi sur la responsabilité civile en matière nucléaire – consultations relatives à la révision de la loi sur l'énergie et à la révision de l'ordonnance sur l'énergie
- Objectif 9: Programme pluriannuel de la statistique fédérale pour les années 2003 à 2007 – Etapes ultérieures en vue de la création d'un système d'identification pour le domaine des habitants et des assurances sociales – Loi fédérale sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes – Décisions préliminaires concernant le recensement de la population 2010 – Révision partielle du code des obligations et de la loi fédérale contre la concurrence déloyale (protection des consommateurs)

- Objectif 10: Consultation sur le deuxième message relatif à la RPT – Modification de la législation fédérale sur les droits politiques – Normes légales régissant la procédure de consultation – Suite des travaux relatifs à la révision du droit de la tutelle et à la loi réglant la procédure devant les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte
- Objectif 11: Consultation sur la nouvelle politique régionale
- Objectif 12: mise en consultation des dispositions d'exécution de la 11^e révision de l'AVS, de la 1^{re} révision de la LPP et de la 2^e révision de la LAMal – mise en consultation du projet de 12^e révision de l'AVS – optimisation de la surveillance dans le domaine de la prévoyance professionnelle – 5^e révision de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité – mise en consultation du projet de 3^e révision de la LAMal – mise en consultation du projet relatif à l'avenir de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (révision de la LAA) – modification de la loi sur l'assurance militaire (LAM) et de la loi sur l'assurance-accidents (LAA)
- Objectif 13: Convention entre la Confédération et les cantons dans le cadre de la Politique nationale suisse de la santé – stratégie en matière de santé psychique – suite des travaux relatifs au droit réglementaire régissant les produits chimiques
- Objectif 14: mise en consultation du projet relatif à la mise en œuvre de l'art. 69 Cst. (article sur la culture) et de la révision de la loi concernant la fondation Pro Helvetia – institution de la fondation Musée national suisse et définition du mandat de prestations pour les années 2005 à 2008 – approbation du message concernant une loi sur les langues
- Objectif 15: Lancement des procédures d'approbation des Bilatérales II et à l'extension aux nouveaux Etats membres de l'UE de l'accord sur la libre circulation des personnes
- Objectif 16: Consultation relative à la loi fédérale sur l'octroi de privilèges, immunités et facilités ainsi que d'aides financières dans le domaine de la politique d'Etat hôte (loi sur l'Etat hôte) – Octroi d'un prêt à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales – Campagnes visant à promouvoir l'établissement à Genève des secrétariats des conventions PIC et POP
- Objectif 17: Loi fédérale pour la coopération avec les pays de l'Europe de l'Est et de la CEI et 4^e crédit-cadre pour la poursuite de la coopération renforcée avec l'Europe de l'Est et la CEI – Rapport sur la politique suisse en matière de droits de l'homme 2003–2007 – Poursuite des négociations menées dans le cadre de l'OMC
- Objectif 18: Ratification de la Convention pénale du Conseil de l'Europe sur la corruption – Envoi en consultation de la Convention de l'ONU contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles additionnels contre la traite des personnes et le trafic illicite des migrants – Amendement de la Convention européenne pour la répression du terrorisme – Ratification d'un accord de coopération avec EUROPOL
- Objectif 19: Révision totale de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI) – Loi fédérale sur les mesures contre le racisme, le hooliganisme et la propagande incitant à la violence – Révision partielle de la loi sur les armes – Code suisse de procédure pénale – 4^e Rapport USIS

Les Objectifs 2004 du Conseil fédéral

Objets parlementaires planifiés pour 2004 (classés par ordre de priorité et par points essentiels)

1 Accroître la prospérité et assurer le développement durable

1.1 Formation et recherche	1 ^{er} semestre 2004	2 ^e semestre 2004
Message concernant une nouvelle loi sur les professions médicales (LPMéd)	X	
Rapport sur la revalorisation du statut des personnels soignants (en réponse au Po. CSSS-E 02.3211 Revalorisation du statut des personnels soignants)	X	
Rapport sur l'opportunité d'une formation continue axée sur la demande (en réponse au Po. CSEC-N 00.3605 Formation continue axée sur la demande)	X	

1.2 Economie	1 ^{er} semestre 2004	2 ^e semestre 2004
Message concernant la loi fédérale sur les fortunes tombées en dés-hérence	X	
Message concernant la loi fédérale sur la surveillance des marchés financiers		X
Message concernant la loi fédérale sur la transparence des rémunérations et des participations octroyées aux membres du conseil d'administration ou de la direction des sociétés	X	
Message concernant la révision de la loi fédérale sur les loteries et les paris professionnels		X
Message concernant la révision de la loi sur le travail (abaissement de l'âge de protection de 19 ou 20 ans à 18 ans)	X	
Message concernant l'initiative populaire 'Pour une conception moderne de la protection des animaux (Oui à la protection des animaux!)	X	
Message concernant la révision de la loi fédérale sur l'information des consommatrices et des consommateurs	X	
Message concernant la révision de la loi fédérale sur la protection des obtentions végétales	X	
Message concernant l'initiative populaire «Pour des aliments produits sans manipulations génétiques»		X

1.3 Politique budgétaire et finances fédérales	1 ^{er} semestre 2004	2 ^e semestre 2004
Message relatif au programme d'allégement 2004		X
Message présentant une vue d'ensemble des problèmes des caisses de pensions de la Confédération et des entreprises proches de la Confédération		X
Message concernant la réforme de l'imposition des entreprises II		X
Message concernant la loi fédérale régissant l'imposition de la bière		X
Message concernant l'imposition des options de collaborateurs	X	
Message sur la simplification du rappel d'impôt en cas de succession et sur l'introduction de la dénonciation spontanée		X
Message concernant la poursuite de l'harmonisation fiscale formelle		X
Message concernant le mode de comptabilisation de la TVA		X
Message concernant la loi fédérale sur les finances de la Confédération	X	
Rapport sur la simplification et l'amélioration du système de la TVA (en réponse au Po. Raggenbass Hansueli 03.3087 TVA. Evaluation)		X

1.4 Environnement et infrastructure	1 ^{er} semestre 2004	2 ^e semestre 2004
Message sur le crédit d'études pour l'optimisation du tracé de la NLFA dans le canton d'Uri (tracé souterrain) et le réexamen des tronçons différés, y compris le financement de l'acquisition des terrains du tracé (NLFA 2)	X	
Message sur le raccordement de la Suisse orientale et de la Suisse occidentale au réseau européen à grande vitesse	X	
Message concernant la 2 ^e réforme des chemins de fer		X
Message concernant la loi fédérale sur les téléphériques		X
Message concernant une loi fédérale sur la surveillance de la sécurité technique		X
Message concernant la révision partielle de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage	X	
Message concernant la ratification du Protocole du 30 novembre 1999 à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique (Protocole de Göteborg)	X	
Message concernant la ratification du Protocole sur l'eau et la santé relatif à la Convention de la CEE/ONU de 1992 sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontière et des lacs internationaux	X	
Rapport sur la politique suisse du transport aérien		X

1.5 Société de l'information, statistique et médias	1 ^{er} semestre 2004	2 ^e semestre 2004
Message concernant la loi fédérale sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes		X
Message concernant la révision partielle du code des obligations (CO) et de la loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD) (protection des consommateurs)		X
Rapport sur le programme pluriannuel de la statistique fédérale pour les années 2003 à 2007	X	

1.6 Institutions de l'Etat	1 ^{er} semestre 2004	2 ^e semestre 2004
Message relatif à la modification de la législation fédérale sur les droits politiques (introduction de l'initiative populaire générale)		X
Message sur les nouvelles normes régissant la procédure de consultation	X	
Rapport sur le Programme de la législature 2003–2007	X	
Rapport « Les indicateurs: instruments stratégiques de conduite pour la politique » (établi en exécution de la motion 00.3225 de la Commission 00.016-CN « Elaboration d'un système d'indicateurs comme instrument de conduite », transmise comme postulat)	X	

1.7 Organisation du territoire	1 ^{er} semestre 2004	2 ^e semestre 2004
Message concernant le nouveau financement de Suisse Tourisme		X

2 Répondre aux défis posés par l'évolution démographique

2.1 Sécurité sociale et santé publique	1 ^{er} semestre 2004	2 ^e semestre 2004
Message concernant la révision de la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA) (avenir de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (CNA))	X	
Message concernant la 5 ^e révision de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité (LAI)		X
Message concernant l'initiative populaire « Pour de plus justes allocations pour enfant ! »	X	
Message concernant la modification de la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA) et de la loi fédérale sur l'assurance militaire (LAM)	X	
Message concernant la révision de la loi sur les denrées alimentaires et l'arrêté fédéral relatif à l'adhésion de la Suisse à la Convention-cadre de l'OMS du 21 mai 2003 pour la lutte antitabac		X
Message concernant les allégements administratifs dans l'AVS et l'assurance-accidents (AA)	X	

Rapport sur l'amélioration de la planification hospitalière intercantonale (en réponse au postulat de la CdG-CE 02.3175 <i>Renforcer la planification hospitalière intercantonale</i>)		X
Rapport sur une stratégie nationale en matière de santé psychique (en réponse au postulat de la CSSS-CN 03.3010 <i>Rapport sur une stratégie nationale en matière de santé psychique</i>)		X
Rapport sur la prévention du suicide en Suisse (en réponse au postulat Widmer Hans 02.3251 <i>Prévention du suicide</i>)		X
Rapport sur la protection des fumeurs passifs (en réponse au postulat de la CER-CN 02.3379 <i>Protection des fumeurs passifs</i>)		X
Rapport sur la situation des familles (en réponse à la recommandation Stadler 00.3662 <i>Politique familiale en Suisse. Rapport</i>)	X	

2.2 Société, culture et sport	1 ^{er} semestre 2004	2 ^e semestre 2004
Message concernant une loi sur les langues	X	
Rapport sur la mise en œuvre de l'art. 69 Cst. dans le domaine de la formation musicale (en réponse aux motions Bangerter Käthi 99.3528 et Danioth Hans 99.3502 <i>Encouragement de la formation musicale</i> et au postulat Suter Marc 98.3473 <i>Création d'une académie fédérale des arts et de la musique</i>)		X
Rapport sur le travail bénévole (en réponse au postulat de la Commission 00.016-CN 00.3211 <i>Travail bénévole</i>)	X	
Rapport sur la situation des gens du voyage en Suisse (en réponse au postulat de la CSSS-CN 03.3426 <i>Eliminer les discriminations à l'égard des gens du voyage en Suisse</i>)		X

3 Renforcer la position de la Suisse dans le monde

3.1 Relations internationales	1 ^{er} semestre 2004	2 ^e semestre 2004
Message sur l'extension aux dix nouveaux Etats membres de l'UE de l'accord CH-UE sur la libre circulation des personnes	X	
Message(s) sur les nouveaux accords bilatéraux conclus avec l'UE (Bilatérales II)		X
Message sur la loi fédérale pour la coopération avec les pays de l'Europe de l'Est et de la CEI	X	
Message sur la poursuite de la coopération renforcée avec les pays de l'Europe de l'Est et de la CEI	X	
Message concernant l'octroi d'un prêt à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) à Genève en vue de la construction d'une extension pour l'Organisation mondiale du commerce (OMC)		X

Message concernant l'adhésion de la Suisse à l'International Institute for Democracy and Electoral Assistance (IDEA)	X	
Message concernant la Convention de 1994 sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé		X
Message sur le protocole facultatif à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution infantile et la pornographie impliquant des enfants		X
Message relatif à la révision de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer		X
Message relatif à la révision de la garantie contre les risques à l'exportation	X	
Rapport sur le fédéralisme (en exécution du postulat du Po. Pfisterer 01.3160. Rapport sur le fédéralisme. Options en matière de politique européenne)	X	
Rapport sur la politique suisse en matière de droits de l'homme 2003–2007 (en réponse au postulat de la CPE-CN 00.3414 Rapport périodique sur la politique de la Suisse en matière de droits de l'homme)		X

3.2 Sécurité	1 ^{er} semestre 2004	2 ^e semestre 2004
Message concernant la ratification de la Convention pénale du Conseil de l'Europe sur la corruption	X	
Message concernant l'amendement de la Convention européenne pour la répression du terrorisme		X
Message concernant un traité d'entraide judiciaire en matière pénale avec la République des Philippines		X
Message concernant un traité d'entraide judiciaire en matière pénale avec le Brésil		X
Message concernant l'accord de coopération avec EUROPOL	X	
Message concernant l'accord de coopération policière avec la Slovénie et la République tchèque		X
Message concernant la coopération policière avec la France		X
Message concernant l'aide accordée au Forum Economique Mondial de 2005 et des années suivantes	X	
Message concernant le code de procédure pénale suisse et le code de procédure pénale suisse applicable aux mineurs		X
Message concernant la loi fédérale sur les mesures contre le racisme, le hooliganisme et la propagande incitant à la violence	X	
Message sur la révision partielle de la loi sur les armes	X	
Message sur la révision totale de la loi sur l'aide aux victimes	X	
Rapport sur l'extrémisme (en réponse au postulat 02.3059 du groupe démocrate-chrétien Rapport sur l'extrémisme ; actualisation)	X	